

CONCOURS D'UTILISATION POUR LES EQUIDES DE 3 ET 4 ANS RACES MULASSIERES DU POITOU

CHAPITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 - Dispositions générales

Tout point qui n'aurait pas été évoqué dans ce règlement est du ressort du règlement général des concours RMP (document « s'engager en concours d'élevage RMP »)

Article 2 - Equidés

- Participations des équidés

Tous les équidés identifiés et enregistrés à SIRE sont autorisés à participer aux épreuves d'utilisation pour les équidés de 3 et 4 ans.

- Harnachement

Le harnachement doit être ajusté à la morphologie de l'équidé et ne doit pas porter atteinte à son bien être par une gêne physique excessive, une gêne respiratoire, une gêne visuelle excessive ou encore de tout autre type.

Selon les épreuves, des restrictions sur le harnachement peuvent exister : ils sont détaillés dans le règlement de chaque épreuve.

Article 3 – Participation des cavaliers, meneurs et grooms

Les cavaliers / meneurs et propriétaires des équidés devront s'assurer en responsabilité civile pour l'activité concernée à minima couvrant leur participation à ce type d'épreuves. Les mineurs devront présenter une autorisation parentale

Par ailleurs, ils devront s'assurer de la qualification de leur groom afin de garantir la sécurité des participants et du public. Il est fortement recommandé une tenue vestimentaire des cavaliers, meneurs et grooms correcte, fonctionnelle et garantissant leur sécurité. L'ensemble de l'équipe respectera une cohérence vestimentaire. Des spécificités peuvent être demandées sur certaines épreuves. **Pour les équidés de race, il sera apprécié que les concurrents soient en tenue de race. La tenue de race est obligatoire pour les participants qui présentent des ânes Baudet du Poitou et des Mule poitevine (au minimum pantalon noir et haut bleu ciel).**

.

Article 4 - EPREUVE PEJET TRAVAIL - BAT

1. Présentation

Cette épreuve a pour but d'évaluer la facilité d'utilisation, la compréhension des ordres et la capacité au portage. Elle se présente sous la forme de 10 postes de notation.

2. Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux équidés de 3 et 4 ans.

Il doit être en licol ajusté (les licols éthologiques, portugais, caveçons, ... sont exclus). Pour les mâles non castrés, il y a possibilité avec pénalités, de faire l'épreuve en filet sans œillères avec un mors simple (droit ou brisé sans gourmette ni effet de levier possible) avec une alliance et une longe.

L'équidé doit être équipé d'un bât adapté à l'animal. Les charges seront prévues par l'organisateur.

Toutes les aides artificielles (friandises incluses) sont interdites.

Par mesure de sécurité le concurrent s'assurera des services d'un groom qui restera à l'extérieur du terrain à portée de sollicitations sur simple signe. L'aide de cette personne extérieure (y compris orale) est autorisée mais entraîne des pénalités sur la notation dès sa sollicitation.

Les concurrents doivent porter une tenue correcte.

La possibilité est donnée au jury de refuser le départ à un concurrent dont l'animal serait blessé comme à celui présentant un matériel défectueux, inapproprié ou en mauvais état.

Toutefois si seul le réglage du matériel est en cause, le concurrent pourra se représenter après révision du réglage.

3. Elimination

L'élimination sera immédiate à l'appréciation du jury et sans réclamation possible, pour :

- Toute aide extérieure non définie au préalable pendant le test

- Perte de contrôle de l'équidé et/ou manquement aux règles de sécurité mettant les spectateurs, le concurrent ou toute autre personne en danger

- Tout comportement du concurrent contraire au code de bonne conduite par rapport à l'animal ou par rapport au jury et aux autres concurrents

- Tout comportement dangereux pendant les tests

4. Déroulement

Même s'il est conseillé de prévoir une reconnaissance avec le jury, il est de la responsabilité du concurrent de connaître le règlement de l'épreuve et de reconnaître les tests à effectuer.

Le concurrent doit respecter les horaires de passage. Les tests sont à effectuer au pas.

Liste et ordre des points de notation

- Franchissement barrière : ouverture et fermeture
- Reculer en main

Puis ordre au choix du chef de piste pour les obstacles suivants

- Slalom
- Chicane ou double U
- Bordure maraîchère
- Franchissement au sol type bâche, matelas, bidet ou passerelle
- Franchissement par-dessus type barres, botte de paille, tronc ou contre-haut
- Franchissement d'un talus ou plan incliné : montée et descente
- Immobilité
- Attitude générale de l'équidé

5. Notation

Le jury sera composé au minimum de 1 président de Jury travail membre du corps des officiels.

Le jury sera en mesure d'éliminer tout concurrent ayant fait appel à des aides artificielles et/ou à un usage intempestif des aides naturelles.

Grille de notation (voir en annexe).

6. Guide de mise en place à destination des organisateurs et/ou des juges

- Matériels et Précautions

Piste de taille minimum : 20 m x 40 m.

Les obstacles doivent être numérotés avec un code couleur pour le sens de passage (blanc à gauche et rouge à droite)

Matériel pour les différents obstacles.

Prévoir un lieu sécurisé et le matériel en fonction des obstacles choisis.

Prévoir des charges pour les bâts sous la forme de sacs de sable type DDE

Équidés (130 cm et moins) 40 kg

Équidés (entre 131 cm et 149 cm) : 60 kg

Équidés (150 cm et +) : 80 kg

Prévoir une roulette et un chronomètre.

Plots de zones à 3 m de l'obstacle.

- Dispositif des tests

Ouverture, franchissement et fermeture d'une porte/barrière

La porte sera simulée soit par 2 poteaux (ou chandeliers) avec un ruban dont une extrémité est constituée d'une poignée de clôture, soit par une barrière classique (Voir photos).

La largeur entre les poteaux et/ou de la barrière est de 2 m.

Reculer

D'une largeur de 1,5 m, ligne au sol peinte à la bombe ou chaux pour simuler un couloir et une ligne au sol

Franchissement au sol

Front minimum 1,5m, longueur de 2 m à 4 m.

Obstacle : bâche, matelas, moquette, gué ou passerelle (non glissante).

Il faudra veiller à encadrer par des cônes ou chandeliers, les obstacles pour canaliser les jeunes animaux.

Franchissement par-dessus

Front minimum 1,5m / fauteur max 40 cm / largeur max 40 cm.

Slalom

5 cônes espacés de 4 m dans un couloir de 4 m de large (les cônes étant placés au centre avec des balles).

Matérialisation du couloir à la chaux ou bombe de peinture.

Chicane ou double U

Difficulté composée de plusieurs barres formant un double U, posées sur des tasseaux à 20 cm du sol.

Couloir de 1,5 m - zone de retournement 1,5 m – longueur du couloir 4 m.

Bordure maraîchère

Les barres de 4 m devront être posées sur des tasseaux à 20 cm et être espacées de 1 m.

Talus naturel ou pont artificiel

Talus naturel : angle de 30° à 45°.

pont artificiel : Largeur 1,5 m, hauteur 40 cm, angle de 30°.

Immobilité

2 cercles dessinés au sol 3 m et 5 m de diamètre.

La distance entre 2 obstacles doit être de minimum 10 m. Il est fortement conseillé d'alterner le type et la nature des franchissements.

7. Validation de l'épreuve

La note obtenue de 80 % permet la validation du test.

Article 5 - EPREUVE PEJET TRAVAIL - MONTEE

1. Présentation

Cette épreuve a pour but d'évaluer la facilité d'utilisation, la franchise et la compréhension des ordres. Elle se présente sous la forme d'une épreuve de maniabilité montée type PTV avec 10 postes de notation.

2. Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux équidés de 3 ans et 4 ans.

Les équidés seront présentés obligatoirement filet sans œillères. **Toutes les embouchures sont autorisées, mais leurs usages abusifs pourraient être sanctionnés (ex : mors Liverpool branché en dernière passe et gourmette serrée).**

Seule la cravache est autorisée mais entraîne des pénalités sur la notation en cas d'usage excessif à la discrétion du juge.

Par mesure de sécurité, il est souhaitable que les cavaliers soient formés.

Port du casque : obligatoire Les concurrents doivent porter une tenue correcte.

La possibilité est donnée au jury de refuser le départ à un concurrent dont l'animal serait blessé comme à celui présentant un matériel défectueux, inapproprié ou en mauvais état.

Toutefois si seul le réglage du matériel est en cause, le concurrent pourra se représenter après révision du réglage.

3. Elimination

L'élimination sera immédiate à l'appréciation du jury et sans réclamation possible, pour :

- toute aide extérieure non définie au préalable pendant le test
- tout comportement du concurrent contraire au code de bonne conduite par rapport à l'animal, par rapport au jury et aux autres concurrents
- perte de contrôle de l'équidé et/ou manquement aux règles de sécurité mettant les spectateurs, le concurrent ou tout autre personne en danger
- et plus généralement, tout comportement dangereux pendant les tests

4. Déroulement

Même s'il est conseillé de prévoir une reconnaissance avec le jury, il est de la responsabilité du concurrent de connaître le règlement de l'épreuve et de reconnaître les tests à effectuer.

Le concurrent doit respecter les horaires de passage. Les tests sont à effectuer au pas.

Après une détente libre, le concurrent déroule le test décrit dans le présent règlement.

Le concurrent arrive sur l'équidé, il salue le jury puis descend au son de la cloche pour commencer l'épreuve.

Liste des obstacles :

1. Montoir
2. Ouverture barrière
3. Slalom au trot
4. Trèfle au trot
5. Bordure maraîchère au trot
6. Cercle à main gauche au galop
7. Modification du sol au trot
8. Croisillon au trot ou galop
9. Cercle à main droite au galop
10. Arrêt

5. Notation

Le jury sera composé au minimum de 1 président de Jury travail membre du corps des officiels.

Des points de pénalités ou cas d'élimination peuvent être attribués par le jury, notamment pour usage punitif d'aides artificielles.

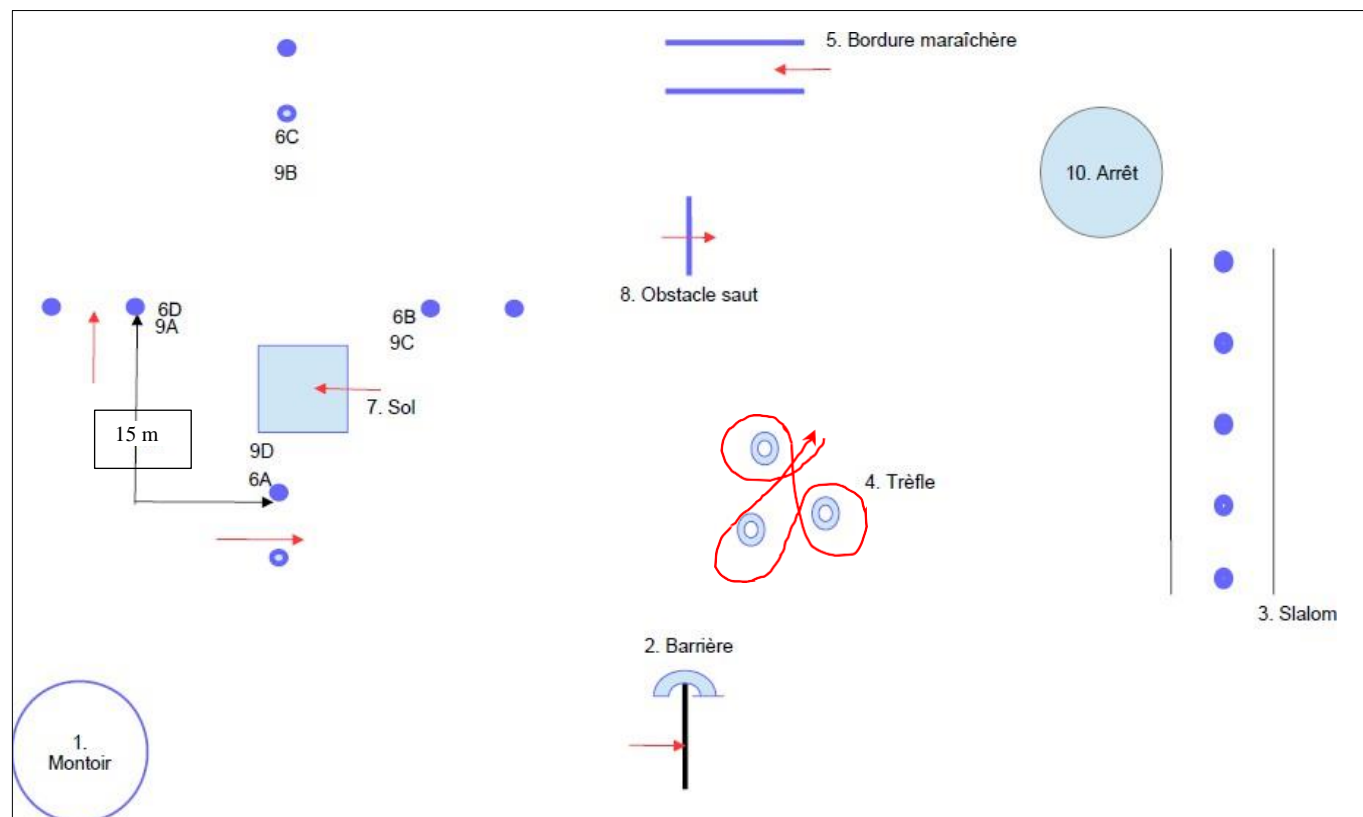
Grille de notation (voir annexe).

6. Guide de mise en place à destination des organisateurs et/ou des juges

- Matériels et Précautions

1. **Piste** : minimum 30 x 50 m.
2. les obstacles doivent être numérotés avec un code couleur pour le sens de passage (blanc à Gauche et rouge à droite).
3. **Montoir** : cercle dessiné au sol avec de la chaux ou bombe de peinture 5 m de diamètre.
4. **Barrière** : peut être sous forme de portail ou de corde de 2 m de large. Le système de loquet doit être à une hauteur de 1,20 m.
5. **Slalom** : espacement des piquets de 4 m, largeur du couloir de 4 m dessiné au sol (bombe de peinture ou chaux).
6. **Trèfle** : le centre des bidons devra former un triangle équilatéral de 5 m de côté.
7. **Bordure maraîchère** : les barres de 4 m devront être posées sur des tasseaux à 20 cm et être espacées de 1,20 m.
8. **Cercles de 4 portes** : les portes devront être positionnées pour former un cercle de 30 m de diamètre. Les cônes seront espacés de 1,5 m.
9. **Modification de sol** : des cônes devront encadrer l'entrée et la sortie de l'obstacle. Le front de l'obstacle devra être de 2 m sur une longueur de 2 à 3 m. Tout type de sol pourra être utilisé à condition qu'il ne soit pas glissant.
10. **Croisillon** : obstacle de jumping constitué de 2 chandeliers et 2 barres de 4 m disposées en croix dont le centre sera à la hauteur de 20 cm.
11. **Arrêt** : cercle dessiné au sol avec de la chaux ou bombe de peinture 3 m de diamètre.

- Dispositif des tests



7. Validation de l'épreuve

La note obtenue de 80 % permet la validation du test.

Article 6- EPREUVE PEJET TRAVAIL - ATTELEE

1. Présentation

Cette épreuve a pour but d'évaluer la facilité d'utilisation et la compréhension des ordres.
Elle se présente sous la forme d'une épreuve de type maniabilité

2. Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux équidés de 3 et 4 ans.

Les concurrents doivent porter une tenue correcte selon le protocole attelage (couvre-chef, gant, fouet en main), le tablier est facultatif. **Le port du casque est obligatoire.**

Par mesure de sécurité, il est souhaitable que les meneurs et les grooms soient formés.






La possibilité est donnée au jury de refuser le départ à un concurrent dont l'animal serait blessé comme à celui présentant un matériel défectueux, inapproprié ou en mauvais état.

Toutefois si seul le réglage du matériel est en cause, le concurrent pourra se représenter après révision du réglage.

Matériel des concurrents :

La voiture et les harnais doivent être des véhicules à 2 ou 4 roues au choix du concurrent.

Sont acceptés comme mors d'attelage avec ou sans passage de langue :

Mors simple brisé ou droit	Mors 4 anneaux	Mors Liverpool 2 passes maxi
		
	Mors papillon 2 anneaux – brisé ou droit	Mors coup de poing
		

La gourmette ne devra pas être serrée à moins de l'épaisseur de 2 doigts.

Le port des œillères n'est pas obligatoire.

Le poids du véhicule sera adapté au type d'équidé.

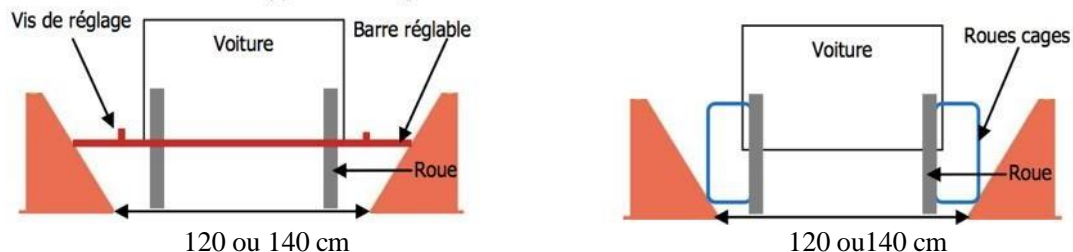
Il est obligatoire de disposer de véhicule avec

- une largeur de 140 cm (+/- 2 cm) pour les équidés toisant 149 cm et plus,
- une largeur de 120 cm (+/- 2 cm) pour les équidés toisant moins de 149 cm.

En cas de largeur de voie **supérieure** à celle annoncée, le concurrent en assume le choix.

En cas de largeur de voie **inférieure** à celle annoncée, la voiture devra être équipée

- soit d'un essieu réglable,
- soit de roues cages passant à moins de 10 cm du sol : système qui doit permettre d'élargir la voie sans allonger l'essieu,
- soit d'une barre réglable : il s'agit d'une barre horizontale rigide et réglable, fixée à moins de 35 cm du sol.



Chaque meneur est responsable et donc en charge d'adapter lui-même son véhicule à la largeur exigée.

Le réglage du matériel est de l'entière responsabilité du meneur qui doit s'assurer de la conformité avant de prendre le départ.

3. Élimination

L'élimination sera immédiate à l'appréciation du jury et sans réclamation possible, pour :

- toute aide extérieure non définie au préalable pendant le test
- perte de contrôle de l'équidité et/ou manquement aux règles de sécurité mettant les spectateurs, le concurrent ou toute autre personne en danger
- tout comportement du concurrent contraire au code de bonne conduite par rapport à l'animal ou par rapport au jury et aux autres concurrents
- tout comportement dangereux pendant les tests

4. Déroulement

Même s'il est conseillé de prévoir une reconnaissance avec le jury, il est de la responsabilité du concurrent de connaître le règlement de l'épreuve et de reconnaître les tests à effectuer.

Le concurrent doit respecter les horaires de passage.

Après une détente libre, le concurrent déroule une maniabilité type PTV dont le dessin est décrit dans le présent règlement. Des adaptations selon les terrains pourront être effectuées avec l'accord du président de jury.

Le concurrent entre en piste, salue le jury puis au son de la cloche commence son épreuve.

Liste des obstacles :

1. Arrêt, départ progressif au trot
2. Cercle à main gauche au trot
3. Bordure maraîchère au trot
4. Serpentine (4 portes) au trot
5. Bordure en L au pas
6. Modification du sol au trot
7. Reculer (1 foulée)
8. Bordure maraîchère au pas
9. Diagonale avec allongement du trot
10. Cercle à main droite au pas

5. Notation

Le jury sera composé au minimum de 1 président de Jury travail membre du corps des officiels.

Des points de pénalités ou cas d'élimination non prévu au présent règlement peuvent être attribués par le jury, notamment pour usage punitif et/ou abusif d'aides artificielles.

Grille de notation (voir en annexe).

6. Guide de mise en place à destination des organisateurs et/ou des juges

• Matériels et Précautions

– **Piste** : 40 m x 80 m

– Les obstacles doivent être numérotés avec un code couleur pour le sens de passage (blanc à Gauche et rouge à droite)

– Hormis les obstacles spécifiques, la largeur des portes est de 30 cm + élevée que la largeur de la voiture donc 168 cm

– **Arrêt, départ progressif au trot** :

Matérialisé par 4 cônes formant un rectangle de 2 m x 4 m.

– **Cercle à main gauche au trot** :

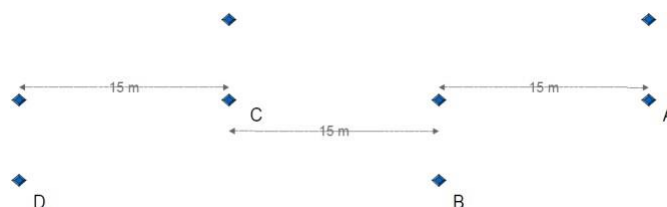
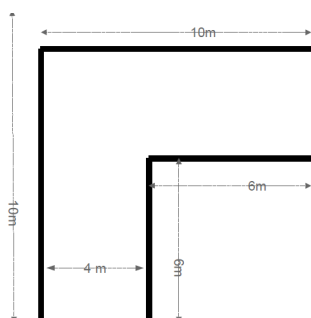
Les portes devront être positionnées pour former un cercle de 20 m de diamètre. Les cônes seront espacés de 30 cm en plus que la largeur de la voiture.

– **Bordure maraîchère au trot** :

Les barres de 4 m devront être posées sur des tasseaux en équilibre à 20 cm du sol et être espacées de 40 cm en plus que la largeur de la voiture.

– **Serpentine (4 portes) au trot** :

La largeur des portes devra être de 30 cm de plus que la largeur de la voiture. La disposition devra se faire selon le schéma ci-dessous.



– **Bordure en L au pas** :

La difficulté est composée de 2 fois 2 barres distantes de 4 m formant un L posées sur des tasseaux en équilibre à 20 cm du sol. La disposition devra se faire selon le schéma ci-dessous.

– **Modification du sol au trot** :

La difficulté est composée revêtement non naturel hors passerelle en bois et bâche plastique, fixé au sol et encadré par 4 cônes disposés en ses coins matérialisant l'entrée et la sortie. La largeur est de 2,5 m et la longueur de 3 m.

– **Reculer (au moins 1 foulée donc 4 pieds)** :

Dans le rectangle de l'arrêt initial, une ligne au sol est dessinée à la chaux ou peinture.

– **Bordure maraîchère au pas** :

La même qu'au trot.

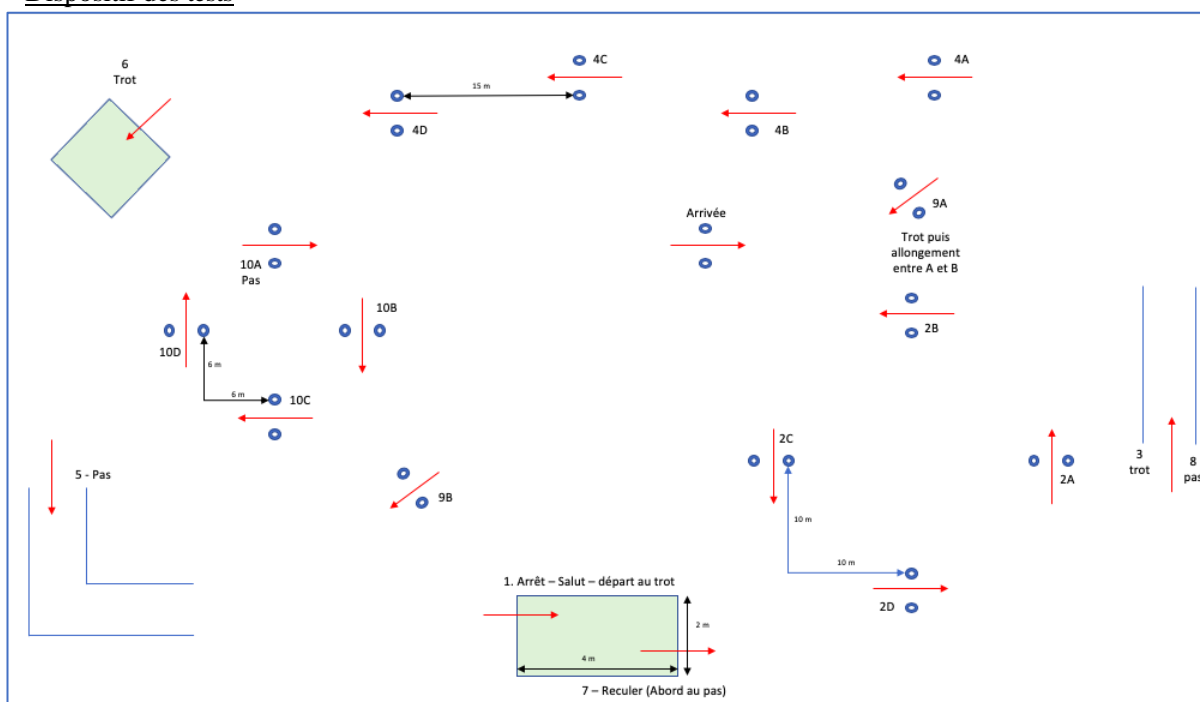
– **Diagonale avec allongement du trot** :

La largeur des portes devra être de 30 cm de plus que la largeur de la voiture. Elles seront espacées d'au minimum 30 m.

– **Cercle à main droite au pas** :

Les portes devront être positionnées pour former un cercle de 12 m de diamètre. Les cônes seront espacés de 30 cm en plus que la largeur de la voiture.

- Dispositif des tests



7. Validation de l'épreuve

La note obtenue de 80 % permet la validation du test.

Article 7 - EPREUVE PEJET TRAVAIL - TRACTION

1. Présentation

Cette épreuve a pour but d'évaluer la facilité d'utilisation, la compréhension des ordres et la capacité de traction. Elle se présente sous la forme d'une épreuve de traction avec traîneaux et charges standardisées.

2. Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux équidés de 3 et 4 ans.

Au choix du meneur, l'équidé pourra être présenté aux longues rênes ou au cordeau avec ou sans œillères.

Les aides artificielles hormis la voix ne sont pas autorisées.

Les concurrents doivent porter une tenue correcte.

La possibilité est donnée au jury de refuser le départ à un concurrent dont l'animal serait blessé comme à celui présentant un matériel défectueux, inapproprié ou en mauvais état.

Toutefois si seul le réglage du matériel est en cause, le concurrent pourra se représenter après révision du réglage.

Matériel des concurrents :

Les équidés pourront être harnachés en bricole ou en collier, ce dernier étant conseillé. Une sous-ventrière est fortement recommandée et les porte-trait obligatoires.

Chaque concurrent devra posséder son propre palonnier avec crochet ou maille d'accrochage.

La largeur du palonnier sera au maximum de la largeur du traîneau.

3. Élimination

L'élimination sera immédiate à l'appréciation du jury et sans réclamation possible, pour :

Toute aide extérieure non définie au préalable pendant le test

Perte de contrôle de l'équidé et/ou manquement aux règles de sécurité mettant les spectateurs, le concurrent ou toute autre personne en danger

Tout comportement du concurrent contraire au code de bonne conduite par rapport à l'animal ou par rapport au jury et aux autres concurrents

Tout comportement dangereux pendant les tests

4. Déroulement

Même s'il est conseillé de prévoir une reconnaissance avec le jury, il est de la responsabilité du concurrent de connaître le règlement de l'épreuve et de reconnaître les tests à effectuer.

Le concurrent doit respecter les horaires de passage et il est de sa responsabilité de reconnaître les tests à effectuer. Les tests sont à effectuer au pas.

Idéalement, un traîneau sera mis à disposition des meneurs au paddock de détente.

Le meneur entre sur le terrain palonnier en main, palonnier accroché à l'équidé ou groom avec palonnier en main.

La position du meneur est libre.

L'accrochage au traîneau fera partie de l'épreuve : tant que le palonnier n'est pas accroché, le traîneau doit demeurer immobile.

Les chargements sont obligatoires :

	1 ^{er} chargement	2 nd chargement	Total
Equidés ≤ 130 cm	20 kg	20 kg	40 kg
Equidés entre 131 et 149 cm au garrot hors races de trait	40 kg	40 kg	80 kg
Equidés ≥ 150 cm au garrot hors races de trait	60 kg	60 kg	120 kg
Trait	100 kg	100 kg	200 kg

A chaque chargement, le concurrent viendra arrêter le traîneau entre les 4 cônes pendant 20 s pour permettre le chargement. Pendant le chargement et l'accrochage, le groom pourra se tenir devant l'équidé moyennant un malus même sans intervention. Les interventions seront pénalisées en plus.

Après le dernier chargement, l'épreuve se termine lorsque la ligne d'arrivée est passée ou après le 3^{ème} arrêt de l'équidé ou 3^{ème} tentative de démarrage. A ce moment les mètres non parcourus seront déduits de son total de points.

5. Notation

Le jury sera composé au minimum de 1 président de Jury travail membre du corps des officiels.

Des points de pénalités ou cas d'élimination non prévu au présent règlement peuvent être attribués par le jury.

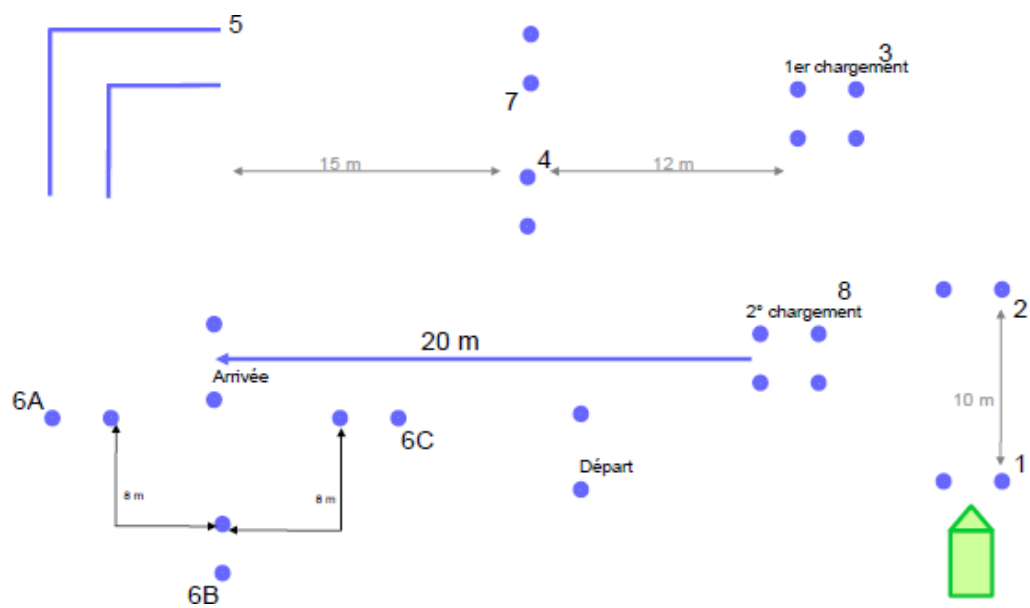
Grille de notation (voir en annexe).

6. Guide de mise en place à destination des organisateurs et/ou des juges

- Matériels et Précautions

- **Carrière** : espace en herbe ou sable portant de taille 30 m x 50 m
- les obstacles doivent être numérotés avec un code couleur pour le sens de passage (blanc à Gauche et rouge à droite)
- Plots et balles
- Support de barres au sol + barres
- Les 2 traîneaux utilisés devront répondre aux caractéristiques :
 - Equidés < 150 cm et ânes :
 - Largeur : 65 cm minimum Longueur : 90 cm minimum Poids : 15 à 20 kg avec la chaîne
 - Chevaux et mules ≥ 150 cm au garrot :
 - Largeur : 100 cm minimum Longueur : 110 cm minimum Poids : 100 kg avec la chaîne pour chevaux de sang et 150 kg avec la chaîne pour chevaux de trait
 - Si traîneau plus léger, il sera chargé au bon poids au départ.
 - Si traîneau trop lourd, le 1^{er} chargement permettra la rectification de poids.
- Le chargement se fera à l'aide de bidons de 20 L remplis pour faire 20 kg ou de masses normées
- Roue de mesure
- Aire de chargement : largeur du traîneau + 30 cm / longueur de 2m
- Écartement des portes sur le parcours : + 30 cm par rapport au traîneau
- **Bordure en L au pas** :
 - La difficulté est composée de barres distantes de 3 m sur une longueur de grand côté de 6 m formant un L posées sur des tasseaux en équilibre à 20 cm du sol.
 - La disposition devra se faire selon le schéma ci-dessous.

- Dispositif des tests



7. Validation de l'épreuve

La note obtenue de 80 % permet la validation du test.